

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD451

présenté par

M. Armand, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 16

Après les mots :

« en vue de »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 12 :

« sa réalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.